



# **Rapport Budget Primitif 2021**

Ville de Mons en Barœul

# Sommaire

---

<b>PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL</b> .....	3
<b>I. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	3
<b>A. LES DEPENSES</b> .....	4
1) Les dépenses courantes : .....	4
2) Les dépenses exceptionnelles : .....	10
<b>B. LES RECETTES</b> .....	11
1) Les recettes courantes : .....	11
2) Les recettes exceptionnelles : .....	15
<b>C. BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	16
<b>II. SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	17
<b>A. LES DEPENSES</b> .....	17
Travaux du Programme de Rénovation Urbaine : .....	18
Travaux du Programme d'Equipement : .....	19
Travaux du Programme de Maintenance : .....	20
Acquisitions foncières : .....	21
<b>B. LES RECETTES</b> .....	21
<b>C. BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	23
<b>III. BILAN GLOBAL</b> .....	23
<b>PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE</b> .....	26
<b>I. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	26
<b>A. LES DEPENSES</b> .....	26
<b>B. LES RECETTES</b> .....	27
<b>II. SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	28
<b>A. LES DEPENSES</b> .....	28
<b>B. LES RECETTES</b> .....	29

# PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL

---

Le budget primitif (BP) est bâti sur la base des estimations faites des ressources fiscales, des participations des différents partenaires pour la mise en œuvre des actions municipales, des recettes de la tarification des services aux usagers et des dotations que la ville de Mons en Barœul percevra compte tenu des dispositions contenues dans la loi de finances pour 2021 et des notifications déjà reçues.

Conformément aux perspectives et contexte décrits à l'occasion du rapport d'orientations budgétaires, la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons ayant des effets sur les activités communales dont on ignore encore la durée, le budget 2021 a été réalisé avec prudence, intégrant les estimations des impacts de la crise sur les premiers mois de l'année et les prévisions d'un potentiel retour « à la normale » en cours d'exercice.

Les impacts budgétaires des annulations ou reports divers d'évènements, de spectacles, d'activités éducatives, culturelles ou sportives, de commémorations, festivités, et des modalités de reprise de certaines activités, sont encore incertains et empreints d'appréciations à la date de présentation du budget primitif

De la même manière qu'en 2020, les services de la ville s'adapteront selon l'évolution de la situation sanitaire et la majorité municipale pourra activer si besoin la mise en place de dispositifs de soutien spécifiques en fonction du contexte. Ces prévisions sont donc susceptibles d'ajustements dynamiques en cours d'exercice selon l'évolution de l'épidémie et la mise en œuvre des actions que l'équipe municipale souhaite engager.

En termes d'investissement, après l'impact important de la crise sanitaire sur les réalisations en 2020 (qui ont néanmoins avoisiné les 5 millions d'euros), la Ville fait le choix d'investir massivement en 2021 par un programme intégrant les « rattrapages » des chantiers 2020 et le démarrage des autres opérations initialement prévues sur l'exercice. Avec cette reprise à un niveau élevé de ses investissements, le budget 2021 de la commune s'inscrit également au service du plan de relance de l'économie pour soutenir les entreprises locales.

Le budget 2021 s'établit par ailleurs après constatation de la concordance du Compte de Gestion et du Compte Administratif (CA) 2020, garantissant ainsi la fiabilité de la reprise des résultats définitifs de l'exercice antérieur.

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'affichent au BP 2021 à **22,35 M€** (+2,13 % par rapport au BP 2020) et les recettes réelles de fonctionnement, hors reprise de l'excédent cumulé antérieur, s'affichent à **26,41 M€** (-0,90 % par rapport au BP 2020).

Déduction faite des opérations « exceptionnelles » prévues en 2021, les dépenses « courantes » de fonctionnement augmentent de près de 2,49 % par rapport au BP 2020 et les recettes « courantes » augmentent de 1,25 %. Cette situation, totalement atypique, résulte des circonstances particulières que nous traversons et n'est pas durable. Comme évoqué dans les perspectives du rapport d'orientations budgétaires 2021, l'année 2020 ne peut servir de référence et de base de comparaison aux prévisions 2021. Les comparaisons 2020/2021 sont biaisées par ce contexte de crise ce qui rend l'analyse des évolutions budgétaires annuelles peu significative en termes de tendance.

## A. LES DEPENSES

### 1) Les dépenses courantes :

Compte tenu du caractère inédit de l'exercice 2020, les prévisions budgétaires 2021 sont présentées avec rappel des crédits votés en 2020 mais aussi des crédits votés en 2019.

Les dépenses courantes de fonctionnement (hors charges exceptionnelles et charges financières) sont estimées à **22 121 503 €** en 2021, soit une augmentation de 2,49 % par rapport au BP 2020 et de 1,52 % par rapport au BP 2019.

Les évolutions prévisionnelles de BP à BP peuvent ainsi être synthétisées par articles et chapitres fonctionnels de la manière suivante :

## EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Fonction	Intitulé	BP 2019 €	BP 2020 €	BP 2021 €	Evol. BP21 /BP20 %	Evol. BP21 /BP19 %
92020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	3 103 812	3 093 075	3 150 594	1,86%	1,51%
92021	ASSEMBLEE LOCALE	301 113	307 325	351 545	14,39%	16,75%
92022	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	19 380	23 223	17 750	-23,57%	-8,41%
92023	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	159 779	166 449	123 068	-26,06%	-22,98%
92024	FETES ET CEREMONIES	80 900	69 520	64 300	-7,51%	-20,52%
92025	AIDE AUX ASSOCIATIONS	737 315	765 227	731 532	-4,40%	-0,78%
92026	CIMETIERE	89 734	85 497	85 470	-0,03%	-4,75%
<b>920</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>4 492 033</b>	<b>4 510 316</b>	<b>4 524 259</b>	<b>0,31%</b>	<b>0,72%</b>
92112	POLICE MUNICIPALE	775 312	818 200	872 413	6,63%	12,52%
<b>921</b>	<b>SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE</b>	<b>775 312</b>	<b>818 200</b>	<b>872 413</b>	<b>6,63%</b>	<b>12,52%</b>
92213	CLASSES REGROUPEES	3 394 816	3 406 507	3 447 356	1,20%	1,55%
92251	RESTAURATION SCOLAIRE	1 924 919	1 725 551	1 807 407	4,74%	-6,10%
92255	CLASSES DE DECOUVERTE	200 083	120 503	146 974	21,97%	-26,54%
<b>922</b>	<b>ENSEIGNEMENT - FORMATION</b>	<b>5 519 818</b>	<b>5 252 561</b>	<b>5 401 737</b>	<b>2,84%</b>	<b>-2,14%</b>
92311	EXPRESSION MUSICALE	617 919	668 857	668 394	-0,07%	8,17%
92314	SALLES DE SPECTACLES	246 353	246 253	265 860	7,96%	7,92%
92321	BIBLIOTHEQUE	322 366	313 228	332 136	6,04%	3,03%
9233	ACTION CULTURELLE	416 499	412 089	418 207	1,48%	0,41%
<b>923</b>	<b>CULTURE</b>	<b>1 603 137</b>	<b>1 640 427</b>	<b>1 684 597</b>	<b>2,69%</b>	<b>5,08%</b>
92413	PISCINE	857 175	784 970	833 518	6,18%	-2,76%
92414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	833 112	830 813	770 547	-7,25%	-7,51%
92421	CENTRES DE LOISIRS	663 712	630 654	798 501	26,61%	20,31%
92422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	459 295	454 914	453 234	-0,37%	-1,32%
<b>924</b>	<b>SPORT ET JEUNESSE</b>	<b>2 813 294</b>	<b>2 701 351</b>	<b>2 855 800</b>	<b>5,72%</b>	<b>1,51%</b>
9260	SERVICES COMMUNS	794 655	878 572	938 979	6,88%	18,16%
9261	SERVICES AUX AINES	1 777 727	1 852 520	1 845 638	-0,37%	3,82%
9263	AIDES A LA FAMILLE	273 821	269 408	265 008	-1,63%	-3,22%
9264	CRECHE / ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE	1 067 756	1 139 739	1 201 776	5,44%	12,55%
<b>926</b>	<b>FAMILLE</b>	<b>3 913 959</b>	<b>4 140 239</b>	<b>4 251 401</b>	<b>2,68%</b>	<b>8,62%</b>
92813	PROPRETE URBAINE	424 699	378 413	391 106	3,35%	-7,91%
92814	ECLAIRAGE PUBLIC	292 000	287 000	273 000	-4,88%	-6,51%
92823	ESPACES VERTS URBAINS	1 433 767	1 359 734	1 345 372	-1,06%	-6,17%
92824	AMENAGEMENT URBAIN	521 680	496 178	521 818	5,17%	0,03%
<b>928</b>	<b>AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS</b>	<b>2 672 146</b>	<b>2 521 325</b>	<b>2 531 296</b>	<b>0,40%</b>	<b>-5,27%</b>
<b>SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 920 à 928</b>		<b>21 789 699</b>	<b>21 584 419</b>	<b>22 121 503</b>	<b>2,49%</b>	<b>1,52%</b>

Les principales évolutions 2019/2020/2021 par articles fonctionnels correspondent à :

- 92021 – Assemblée locale : l'augmentation des crédits sur cette fonction correspond au recrutement d'un collaborateur de cabinet sur un poste vacant depuis début 2019.
- 92022 – Administration générale de l'Etat : la forte baisse des crédits prévisionnels 2021 est liée à la suppression du versement par les collectivités

de l'indemnité annuelle au comptable public et au report en 2022, en raison de la crise sanitaire, de l'enquête de recensement de l'INSEE prévue début 2021.

Les prévisions budgétaires intègrent sur cette fonction les dépenses relatives à l'organisation des tours de scrutin des élections régionales et départementales en juin 2021.

- 92023 – Information, communication, publicité : la baisse des crédits 2021 correspond à la vacance d'un poste au service communication/protocole et à la diminution de certaines dépenses d'impression/réalisation de flyers et plaquettes relatifs aux événements annulés.
- 92024 – Fêtes et cérémonies : la nouvelle baisse prévisionnelle de 7,51% correspond aux annulations de manifestations, événements, commémorations compte tenu de la crise sanitaire, et notamment la cérémonie des vœux à la population 2021.
- 92025 – Aide aux associations : les crédits budgétaires consacrés à la vie associative diminuent légèrement compte tenu de la prolongation des fermetures des salles municipales dans le cadre de la crise sanitaire, et de la baisse du niveau d'activité des associations.
- 92112 – Police municipale : l'augmentation prévisionnelle 2021 intègre la création de deux postes supplémentaires de policiers municipaux et les frais de maintenance du système de vidéo protection.
- 92251 – Restauration scolaire : les évolutions prévues en 2021 sur cette fonction concernent principalement le recrutement de personnel en renfort pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires et l'accentuation de la part de produits bio ou labellisés dans le cadre du renouvellement de marché de restauration scolaire prévu en juillet 2021.
- 92255 – Classes de découverte : un certain nombre de classes de découverte, initialement prévues en 2020, ont dû être reportées. Les dépenses correspondantes sont donc réinscrites au budget 2021, même si le niveau de réalisation sur l'année scolaire 2020-2021 demeurera très faible. L'organisation des classes de découverte pour l'année scolaire 2021-2022 sera par ailleurs ouverte à toutes les écoles dès que les conditions sanitaires le permettront.
- 92314 – Salles de spectacles : la majeure partie des spectacles et représentations non réalisés en 2020 ont été reportés au budget prévisionnel de l'exercice 2021. L'augmentation prévisionnelle des dépenses 2021 concerne donc uniquement des charges annexes à savoir des frais de maintenance d'équipements spécifiques de la salle Allende, notamment du système de chauffage/ventilation et le réglage de la soufflerie.

- 92321 – Bibliothèques et 9233 – Action culturelle : les prévisions intègrent les actions spécifiques 2021 menées dans le cadre de la politique de la ville, à savoir la mise en œuvre des projets « éveil au livre et « balades sensibles » par la Bibliothèque Municipale et des projets « en avant tous » et « le monde à l'envers » par le service Culture.
  
- 92414 – Autres équipements sportifs : les crédits budgétaires 2021 diminuent compte tenu de la fermeture des salles de sports en début d'année dans le cadre de la crise sanitaire, et de la baisse du niveau d'activité des structures associatives.
  
- 92421 – Centres de loisirs : les dépenses prévisionnelles augmentent sensiblement en 2021 sur cette fonction et correspondent :
  - ✓ au recrutement supplémentaire de personnel pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires et l'encadrement des enfants dans les Accueil Collectifs de Mineurs (multiplication des lieux d'accueil),
  - ✓ au recrutement d'animateurs pour l'encadrement d'un nouvel Accueil Collectif de Mineurs pendant les vacances scolaires, thématisé autour des arts du spectacle,
  - ✓ à l'ouverture des restaurants scolaires aux enfants accueillis les mercredis par les associations Promesse et Caramel.
  
- 9260 - Services communs : les augmentations prévisionnelles concernent les évolutions de charges salariales des agents titulaires mis à disposition du C.C.A.S. et la prise en charge, par la subvention de fonctionnement versée au C.C.A.S., des augmentations :
  - ✓ des charges salariales des agents directement recrutés par le C.C.A.S., dont le recrutement d'un agent supplémentaire compte tenu du surcroît d'activité ;
  - ✓ des charges associées aux prestations « courantes » du C.C.A.S., par référence à l'année 2019, qui évoluent compte tenu des besoins des personnes âgées et des besoins sociaux sur le territoire monsois, accentués par la crise sanitaire, sociale et économique (attribution de l'Allocation Municipale d'Habitation, livraison de repas à domicile, distribution de chèques d'accompagnement personnalisés, achat de produits de première nécessité...)
  
- 9261 – Service aux aînés : les augmentations prévisionnelles de dépenses sur cette fonction compensent les baisses prévisionnelles.
  - ✓ les hausses de charges concernent les évolutions de charges salariales des agents titulaires mis à disposition des structures d'accueil pour personnes âgées (EHPAD des Bruyères, Foyer Logement des Cèdres et S.S.I.A.D.),

avec notamment l'attribution de la « prime grand âge » de 118 € brut par mois aux auxiliaires de soins, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2020. Cette attribution est estimée à 47 K€ en 2021, rétroactivité comprise. Cette augmentation des charges de personnel sera néanmoins compensée par une recette équivalente compte tenu de la prise en charge de cette prime par l'assurance maladie et du remboursement des salaires des agents mis à disposition des structures d'accueil pour personnes âgées. Cette hausse de charges s'amplifiera par ailleurs avec l'application des dispositions du Ségur de la santé ;

- ✓ Les baisses de charges concernent l'annulation de certaines animations, activités, festivités à destination des séniors, compensées pour partie par des aménagements, adaptations aux circonstances sanitaires d'autres animations.
  
- 9264 – Crèches/établissements petite enfance : les évolutions prévues en 2021 sur cette fonction concernent :
  - ✓ les dépenses relatives au fonctionnement en année pleine de la nouvelle crèche municipale ouverte en février 2020 dans la Galerie Europe. Cet équipement est géré par un marché de prestation service attribué à la Maison Bleue. Le coût de cette prestation en 2<sup>ème</sup> année d'exécution du marché est estimé à 162 K€ pour 4 trimestres (105 K€ en 2020 pour 3 trimestres) et est couvert pour sa majeure partie par les participations financières du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) récupérées en N+1.
  - ✓ la baisse des dépenses de fonctionnement de la crèche Joséphine Baker correspondant à la diminution du nombre d'enfants accueillis pendant la durée des travaux de rénovation de l'établissement (de 45 à 28 enfants).
  
- 92814 – Eclairage public : les prévisions anticipent une nouvelle baisse, en 2021, des dépenses de consommation énergétique et d'entretien du réseau d'éclairage public compte tenu des importants travaux de modernisation engagés ces dernières années.
  
- 92823 – Espaces verts urbains : la baisse prévisionnelle 2021 correspond à un programme annuel d'élagage et abattage d'arbres moins important que les réalisations des deux dernières années.
  
- 92824 - Aménagements urbains : les évolutions prévues en 2021 sur cette fonction concernent principalement :
  - ✓ l'augmentation de la subvention nécessaire à l'équilibre du budget annexe « Patrimoine Locatif » (+30 K€ par rapport à 2020). Cette hausse est liée au financement des investissements programmés sur le budget annexe en 2021 et à la baisse prévisionnelle de recettes en cas d'exonérations de loyers pour les commerçants et professionnels dans le cadre de la crise sanitaire ;



- ✓ l'augmentation prévisionnelle des dépenses de dératization engagées par la ville et des dépenses d'entretien des vitreries de la Maison du Projet Le Lien ;
- ✓ la baisse des dépenses de fonctionnement de la Maison du projet compte tenu des périodes de fermetures administratives et l'annulation d'une exposition en début d'année 2021.

#### Les charges de personnel :

Les charges de personnel sont estimées à **14,02 M€** en 2021 (chapitre 012), soit une augmentation de 2,65 % par rapport au BP 2020 et de 6,28 % par rapport au réalisé 2020.

Les principales augmentations 2021 concernent :

- l'arrivée en fin d'année 2020 et le recrutement d'agents en 2021 sur un certain nombre de postes vacants pour lesquels une partie des procédures de recrutement ont été décalées/prolongées du fait de la crise sanitaire : directeur général des services, collaborateur de cabinet, chargé de mission-économie commerce, agents d'entretien des espaces verts et au cimetière ;
- la création de deux postes supplémentaires à la Police Municipale ;
- le recrutement de personnel en renfort dans certains services en tension : C.C.A.S., ressources humaines, finances, services entretien-restauration et jeunesse pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires et l'encadrement des enfants dans les Accueil Collectifs de Mineurs (multiplication des lieux d'accueil) ;
- le recrutement d'animateurs pour l'encadrement du nouvel ACM créé autour du thème des arts du spectacle ;
- la poursuite de l'application des dispositions du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) pour le personnel de la fonction publique estimée à 116 K€ pour la Ville en 2021,
- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à 0,5% soit 62 K€ en 2021 ;
- l'augmentation du taux employeur d'accident du travail de 0,73% estimée à 15 K€ ;
- l'attribution de la « prime grand âge » aux auxiliaires de soins des structures d'accueil pour personnes âgées avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2020, estimée à 47 K€ en 2021, rétroactivité comprise ;
- l'instauration d'une « prime de précarité » de 10% de la rémunération brute des agents contractuels à durée déterminée. Cette prime concerne les CDD conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et menés jusqu'à leur terme (sauf en cas de renouvellement de contrat, de conclusion d'un nouveau contrat ou de nomination en qualité de stagiaire de la fonction publique) ;

- la nouvelle augmentation en 2021 de la prime annuelle versée aux agents municipaux. Cette hausse s'élève à 35 € brut par agent présent à temps plein, soit une augmentation prévisionnelle de 12 K€ en 2021.

### Les charges financières :

Une enveloppe de 2 K€ est inscrite au budget de manière à couvrir d'éventuels frais liés à des opérations financières.

## 2) Les dépenses exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2021 sont estimées à **223 K€**, dont :

- 103 K€ pour la prise en charge par la Ville de dépenses occasionnées par les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire :
  - ✓ 58 K€ pour l'achat de matériels de protection et de produits d'hygiène et d'entretien (masques de protection individuelle pour les agents municipaux, gants, produits d'entretien pour les locaux, gels hydroalcooliques...) et pour le remboursement des frais de location des salles municipales réservées sur des exercices antérieurs ;
  - ✓ 45 K€ pour l'attribution du fonds de soutien aux commerçants monsois affectés par la crise.
- 53 K€ pour le remboursement à l'Etat du trop-perçu de subvention 2020 dans le cadre du dispositif de réussite éducative. Ce remboursement occasionne une dépense supplémentaire 2021 pour le C.C.A.S qui nécessite une majoration de la subvention prévisionnelle versée par la Ville au C.C.A.S. ;
- 4 K€ pour le versement du solde du partenariat avec Boutique Gestion Espace (BGE) Hauts de France dans le cadre du dispositif « Mon Commerç'en Test » destiné à redynamiser les centres villes en proposant des services de proximité aux habitants ;
- 14 K€ pour la réalisation d'actions et projets spécifiques menés par la bibliothèque municipale dans le cadre de financements (projet « tête en l'air » financé par la fondation Alzheimer, « lecture à voix haute » financé par la DRAC et les actions menées dans le cadre des « quartiers d'automne » financées par l'Etat) ;
- 10 K€ pour le projet « Raid » porté par le service vie associative en lien avec la police nationale et financé pour partie dans le cadre du FIPD ;
- 20 K€ pour la régularisation de frais de consommations énergétiques sur plusieurs exercices compte tenu d'un compteur défectueux au centre du Baroeul et 20 K€ pour la régularisation de frais de maintenance « réseau » 2019 à Numéricâble.

## B. LES RECETTES

### 1) Les recettes courantes :

Les recettes courantes de fonctionnement, hors produits exceptionnels (Dotation Politique de la Ville, produit des placements financiers et participations financières liées à la mise en œuvre d'actions ponctuelles), sont estimées à **24 953 586 €** en 2021, soit une augmentation de 1,25 % par rapport au BP 2020.

Cette hausse prévisionnelle des recettes globales s'explique une nouvelle fois par l'évolution dynamique des recettes « non affectées » 2021 issues des dotations et de la fiscalité.

#### 1. Les dotations et participations :

La loi de finances pour 2021 a été promulguée le 29 décembre 2020 et l'architecture générale des dotations reste la même :

- La **Dotation Forfaitaire (DF)** ne sera pas écartée car le potentiel fiscal par habitant de la Ville de Mons en Baroeul est en dessous de 75% de la moyenne nationale. Toutefois, elle devrait augmenter sous l'effet de l'augmentation de la population monsoise au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (+210 habitants), après quatre années consécutives de baisse. Le montant de la DF 2021 est donc estimé à 3,41 M€ soit en légère augmentation par rapport à 2020 (+4 K€).
- Suite à un nouvel abondement de 90 M€ de l'enveloppe nationale de la **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**, la dotation monsoise est estimée à 6,12 M€ en 2021, soit +162 K€ par rapport à 2020.
- La **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Son montant est stable en 2021. Il devrait donc s'élever à 400 K€.

Le montant du **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** est maintenu à hauteur de 1 Md€ par la loi de finances pour 2021. Ce fonds, versé à la Ville par la Métropole Européenne de Lille, est estimé à 330 K€ en 2021 au regard du montant perçu en 2020.

Les montants des dotations 2021 versées par la MEL ont été délibérés et sont donc connus à la date de présentation du budget primitif :

- l'**Attribution de Compensation (AC)** est reconduite à l'identique pour un montant de 2 082 928 €,

- la **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** s'élève à 402 474 €, soit également un niveau quasi identique à celui de 2020.

Le **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTP)** est utilisé depuis 2017 comme variable d'ajustement de la dotation globale de fonctionnement et est réparti par le Département du Nord. Sa répartition est faite en fonction du potentiel fiscal et du revenu par habitant moyen. La commune de Mons en Baroeul bénéficie depuis 4 ans de l'augmentation maximale annuelle possible soit +30% par rapport au montant attribué en N-1. Par prudence, le montant prévisionnel inscrit au BP 2021 correspond à un niveau équivalent au montant attribué en 2020 soit 100 K€.

## **2. La fiscalité :**

Comme présenté à l'occasion des rapports d'orientations budgétaires 2020 et 2021, l'année 2021 marque l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) étant maintenue.

Suite à la suppression progressive de la THRP pour environ 80% des contribuables, la poursuite de la réforme prévoit une diminution de 30% de la THRP pour les 20% des contribuables restants, sa suppression intégrale pour l'ensemble des foyers fiscaux intervenant d'ici à 2023.

A partir de cette année, cette THRP encore payée par les 20% de contribuables « les plus aisés » sera perçue directement par l'Etat et la perte de ressources pour les communes sera compensée par un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), avec agrégation du taux départemental au taux communal de TFPB. Les écarts de compensation entre les produits fiscaux, avant et après la réforme, seront neutralisés par l'instauration d'un coefficient correcteur.

Ainsi, le taux de TFB communal 2021 sera composé du taux de TFB de la commune et de l'ancien taux de TFB du département 2020.

Dans ce cadre, le budget 2021 s'équilibre une nouvelle fois en maintenant les taux d'imposition communaux :

- 19,04 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), ce taux étant gelé jusqu'en 2023 ;
- 36,72 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 17,43 % pour le taux communal inchangé + 19,29 % pour le taux départemental transféré. L'effet est donc neutre pour le contribuable ;
- 48,85 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Au-delà de l'indexation automatique des valeurs locatives en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) en année N-1 soit +0,2% pour 2021, l'évolution des bases d'imposition intègre la suppression ou la création de constructions (logement ou autres) sur le territoire communal.

Les prévisions 2021 intègrent donc une évolution du produit total de la fiscalité directe locale estimée à 0,8% en 2021 compte tenu du dynamisme des bases de TFPB observées ces dernières années (+8,68% sur la période 2016-2020). Elles intègrent également la suppression de la compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxe d'habitation, cette ancienne allocation compensatrice étant prise en compte dans le calcul des écarts de compensation des produits fiscaux, avant et après réforme, dont résulte le montant de la compensation.

Le produit prévisionnel des impôts ménage inscrit au BP 2021 s'élève ainsi à **6 553 370 €** au total, après intégration des incidences de la réforme de la TH.

Enfin, les produits de la taxe additionnelle aux droits de mutation (530 K€), de la taxe sur la consommation finale d'électricité (5 K€) et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (27 K€) sont réinscrits avec prudence au même niveau que les montants prévus au BP 2020.

Au total, le montant des recettes « non affectées » issues des dotations et de la fiscalité est ainsi estimé à 20,18 M€ en 2021 (+0,73% par rapport au réalisé 2020) soit 80,9 % des recettes courantes de fonctionnement prévues au budget primitif.

## EVOLUTION DES PRODUITS DES RECETTES NON AFFECTEES

		CA 2020 €	BP 2021 €	Evol. BP21/CA20 %
ETAT	DOTATION FORFAITAIRE	3 406 002	3 410 000	0,12%
	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	5 957 708	6 120 000	2,72%
	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	400 825	400 000	-0,21%
	FNGIR	657	657	0,00%
	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>9 765 192</b>	<b>9 930 657</b>	<b>1,69%</b>
	COMPENSATION POUR PERTE TA	708		
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	58 962	58 000	-1,63%
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	686 632		
	<b>IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>746 302</b>	<b>58 000</b>	<b>-92,23%</b>
<b>TOTAL ETAT</b>		<b>10 511 494</b>	<b>9 988 657</b>	<b>-4,97%</b>
MEL	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 082 928	2 082 928	0,00%
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	402 382	402 474	0,02%
	FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCO. ET COM.	334 518	330 000	-1,35%
	<b>TOTAL MEL</b>	<b>2 819 828</b>	<b>2 815 402</b>	<b>-0,16%</b>
DEPARTEMENT	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE TP	103 413	100 000	-3,30%
	<b>TOTAL DEPARTEMENT</b>	<b>103 413</b>	<b>100 000</b>	<b>-3,30%</b>
MENAGES	TAXE HABITATION (y compris rôles sup.)	2 863 943		-100,00%
	TAXE FONCIERE BATI (y compris rôles sup.)	2 966 088	6 544 770	120,65%
	TAXE FONCIERE NON BATI	8 598	8 600	0,02%
	<b>TOTAL MENAGES</b>	<b>5 838 629</b>	<b>6 553 370</b>	<b>12,24%</b>
DIVERS	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	5 086	4 800	-5,62%
	DROITS DE MUTATION	564 445	530 000	-6,10%
	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	164 433	162 000	-1,48%
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	28 075	27 000	-3,83%
	<b>TOTAL DIVERS</b>	<b>762 038</b>	<b>723 800</b>	<b>-5,02%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>20 035 402</b>	<b>20 181 229</b>	<b>0,73%</b>

### 3. Les autres recettes courantes :

Globalement, les autres recettes courantes sont estimées à un niveau équivalent au BP 2020. Elles s'affichent à **4 747 357 €** au BP 2021, soit +0,35 % par rapport au BP 2020 et -5,69 % par rapport au BP 2019.

En effet, ces recettes sont pour partie issues de la participation financière des usagers aux services tarifés de la commune. Les estimations 2021 intègrent, de la même manière qu'au BP 2020, des baisses de recettes relatives aux services et équipements municipaux fermés au public dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 : piscine, salles municipales (locations), billetterie des salles de spectacles Allende et Trait d'Union...

Ces baisses ne constituent néanmoins que des estimations au regard des équipements fermés en ce début d'année 2021. Il conviendra de consolider dans les prochaines semaines, voire les prochains mois, les baisses de recettes réelles en fonction de la durée de fermeture pour chaque service ou équipement et de leurs modalités de réouverture (partielle ou totale).

La majorité municipale s'est par ailleurs engagée pour un gel en 2021 de l'ensemble des tarifs des prestations municipales (après une diminution en 2020 des tarifs de la restauration scolaire).

Les prévisions 2021 intègrent également la baisse du montant annuel des recettes encaissées pour l'accueil des enfants à la crèche municipale Joséphine Baker compte tenu de la baisse des effectifs pendant la durée des travaux (de 45 à 28 enfants pendant 6 mois).

Les autres recettes sont issues :

- des participations financières de partenaires principalement de la CAF et la MEL pour le fonctionnement de services et le développement d'actions spécifiques,
- des remboursements de charges de personnel par le CCAS et les structures d'accueil pour personnes âgées pour le personnel mis à disposition par la Ville.

Les principales augmentations prévues en 2021 concernent le fonctionnement de la crèche municipale Europe :

- la participation financière du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour le fonctionnement de la crèche, récupérée après une première année de fonctionnement de cette structure. Cette participation est estimée à 140 K€ ;
- la refacturation à la Maison Bleue des appels de charges de copropriété 2021 des surfaces mises à disposition pour la crèche municipale dans la Galerie Europe (33 K€).

Enfin, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) 2021 pour certaines dépenses de fonctionnement 2020 éligibles (travaux d'entretien et de réparation des bâtiments, de la voirie communale et des réseaux) est estimé à **25 000 €**.

## 2) Les recettes exceptionnelles :

Les recettes exceptionnelles de fonctionnement 2021 sont estimées à **1 453 040 €**. Elles correspondent principalement au produit la Dotation Politique de la Ville pour plusieurs opérations d'investissement finalisées, en cours, ou dont le démarrage est prévu en 2021 (1 405 340 €).

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE		TOTAL	Perçu avant 2021 (€)	Prévu en 2021 (€)	Prévu après 2021 (€)
DPV	Rénovation école Montaigne (solde)	823 033	635 469	187 564	0
	Aménagement skate park (solde)	209 746	180 800	28 946	0
	Reconstruction vestiaires Stade Bernard (solde)	734 114	587 291	146 823	0
	Rénovation Centre Social Imagine (solde)	161 399	112 387	49 012	0
	Aménagement place Vauban (solde)	365 008	109 502	255 506	0
	Aménagement abords immeuble Le Galion (totalité)	256 352	0	256 352	0
	Rénovation thermique Hôtel de Ville (acomptes)	772 345	0	386 163	386 182
	Rénovation crèche Lamartine (avance)	316 580	0	94 974	221 606
<b>TOTAL</b>		<b>3 638 577</b>	<b>1 625 449</b>	<b>1 405 340</b>	<b>607 788</b>

Les autres recettes exceptionnelles sont liées :

- aux intérêts 2021 des placements de valeurs mobilières (5 K€),
- au solde de la contribution de l'Etat aux dépenses d'achat de masques de protection individuelle et de fournitures pour leur confection, entre le 13 avril et le 1<sup>er</sup> juin 2020, dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 (4,7 K€),
- au financement pour partie par le FIPD du projet « Raid » porté par le service vie associative en lien avec la police nationale (5K€),
- à la régularisation de la refacturation à la Maison Bleue des charges de copropriété 2020 des surfaces mises à disposition pour la crèche municipale dans la Galerie Europe (33 K€).

## C. BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le bilan des opérations réelles de fonctionnement inscrites au BP 2021, hors reprise de l'excédent cumulé 2020 en fonctionnement, peut être résumé de la manière suivante :

### BILAN SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Charges et recettes ventilées	22 121 503	4 747 357
Recettes non affectées (dotations et fiscalité)		20 181 229
FCTVA		25 000
<b>Sous total opérations courantes</b>	<b>22 121 503</b>	<b>24 953 586</b>
Opérations financières	2 000	
<b>Sous total opérations financières</b>	<b>2 000</b>	
<b>Solde intermédiaire - Epargne de gestion 2021</b>		<b>2 830 083</b>
Dotation Politique de la Ville		1 405 340
Intérêts des placements		5 000
Charges et produits exceptionnels COVID-19	102 500	4 700
Autres charges et produits exceptionnels	120 868	38 000
<b>Sous total opérations exceptionnelles</b>	<b>223 368</b>	<b>1 453 040</b>
<b>Total épargne nette disponible 2021</b>		<b>4 059 755</b>



L'autofinancement prévisionnel, sur la base des seules opérations courantes de la Ville, est ainsi estimé à **2 830 083 €** en 2021.

La prise en compte des charges et produits exceptionnels prévus en 2021, principalement les recettes de la Dotation Politique de la Ville et les dépenses et recettes spécifiques liées à la gestion de l'épidémie de COVID-19, permet de dégager un autofinancement prévisionnel pour la section d'investissement de **4 059 755 €**.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

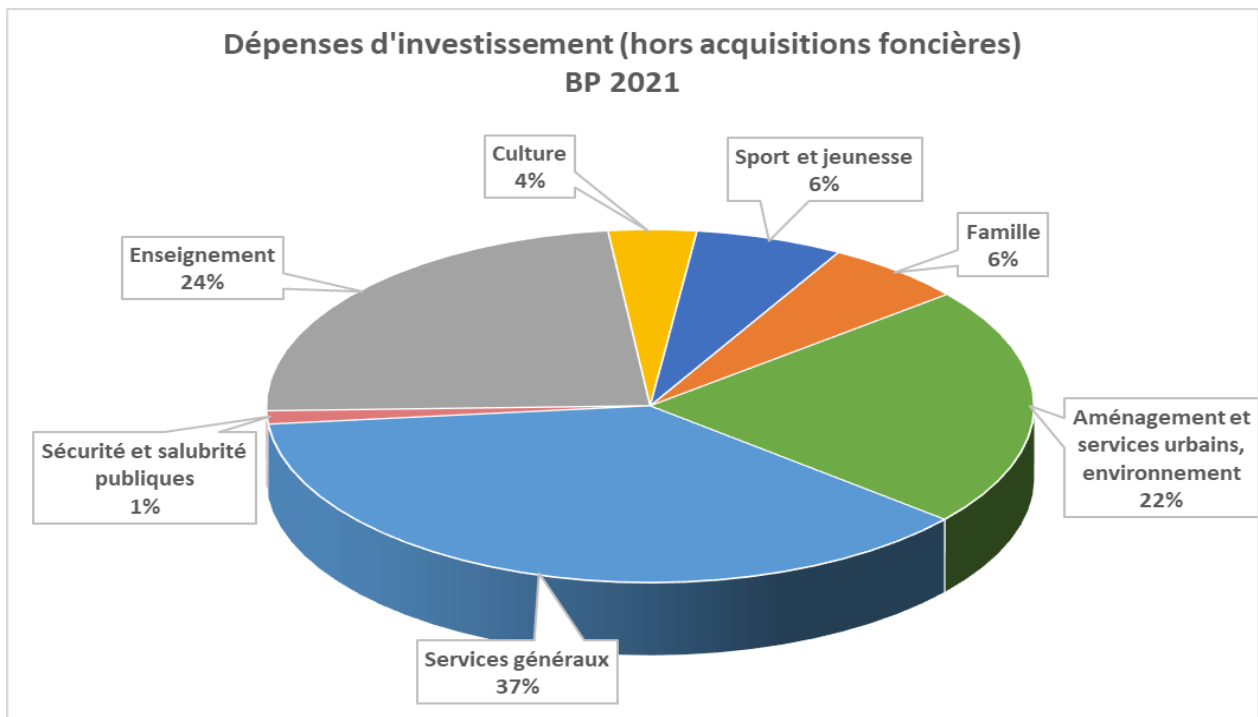
Une reprise importante des opérations de travaux s'amorce en 2021, avec un rattrapage caractérisé par la finalisation de plusieurs opérations d'aménagement d'espaces publics (Place Vauban, abords de l'immeuble Galion, mise en technique discrète des réseaux rue Jean Jaurès) et par des démarrages de chantiers, proches les uns des autres, longs, conséquents, complexes techniquement et humainement avec des travaux réalisés en sites occupés (rénovation thermique de l'Hôtel de Ville, rénovation de l'école La Paix et installation d'un restaurant scolaire).

Ce programme d'équipement 2021 s'établit ainsi à **10,4 M€** en dépenses (acquisitions foncières prévisionnelles et restes à réaliser 2020 compris) et à **2,36 M€** en recettes (cessions foncières comprises), même s'il convient toujours d'apprécier la section d'investissement dans une perspective pluriannuelle.

### A. LES DEPENSES

De façon globale, le budget consacré aux opérations d'investissement 2021, hors acquisitions foncières et restes à réaliser 2020, peut être ventilé de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2021
900	Services généraux	3 124 280
901	Sécurité et salubrité publiques	101 695
902	Enseignement	1 988 335
903	Culture	311 320
904	Sport et jeunesse	521 755
906	Famille	497 250
908	Aménagement et services urbains, environnement	1 848 027
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 392 662</b>



Le programme 2021 intègre :

- des **travaux du Programme de Rénovation Urbaine**,
- des **travaux du Programme d'Équipement** (opérations qui ne sont pas inscrites au PRU et qui ne relèvent pas de la maintenance),
- des **travaux du Programme de Maintenance** (investissement « ordinaire » sur le patrimoine bâti et non-bâti de la Ville et mise aux normes d'accessibilité des équipements publics dans le cadre de l'Ad'Ap).

Il intègre également une enveloppe pour des **acquisitions foncières** que la municipalité souhaite réaliser pour constituer les emprises foncières nécessaires au déploiement de futurs projets d'intérêt public.

### **Travaux du Programme de Rénovation Urbaine : 872 K€**

- aménagement de la terrasse en « jardin » et finalisation de l'équipement de la nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe (30 K€),
- démarrage des travaux de rénovation de la crèche Joséphine Baker (400 K€),
- démarrage des travaux d'aménagement de cellules non occupées de la Galerie Europe (360 K€),
- réalisation d'études urbaines, de la maquette et de panneaux de présentation du NPRU (71 K€).
- complément de taxation et solde de la livraison à soi-même (LASM) de la salle de spectacles Allende (11 K€).

## Travaux du Programme d'Équipement : 5,89 M€

Ces crédits annuels sont ventilés comme suit :

- rénovation thermique de l'Hôtel de Ville (2,5 M€),
- poursuite des reprises de concessions au cimetière (50 K€),
- extension du système de vidéoprotection aux secteurs Vauban et Monod (20 K€),
- finalisation du verdissement (plantations) des cours d'écoles Concorde et Renaissance (10 K€) et installation du mobilier urbain de la cour d'école Guynemer (34 K€),
- rénovation du réseau de chauffage du groupe scolaire Provinces (75 K€) et installation de défibrillateurs dans les écoles (23 K€),
- démarrage des travaux de rénovation de l'école La Paix (1,1 M€) et d'installation d'un restaurant scolaire (400 K€),
- mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'insularité et de sécurité au Fort, abattage d'arbres et travaux de sécurisation des tunnels des cours nord et Sud (180 K€),
- équipement « RFID » (technologie d'identification par radio-fréquence) des ouvrages de la bibliothèque municipale (64 K€),
- démarrage de la phase 1 des travaux de rénovation et de démolition au stade Félix Peltier (278 K€),
- travaux de modification et homologation des buts (30 K€) et d'éclairage public (166 K€) au stade Michel Bernard,
- finalisation des travaux d'effacement des réseaux rue Jean Jaurès (189 K€),
- dépollution du terrain situé sur le site « Ile de France » (149 K€), finalisation de l'aménagement des espaces publics et d'une aire de jeux Place Vauban (255 K€) et des espaces publics, dont éclairage public, aux abords de l'immeuble Le Galion (163 K€),
- finalisation de la valorisation d'un transformateur électrique (12 K€),
- réalisation d'une étude urbaine « Les Sarts » (35 K€) et d'une étude pour le traitement de la façade/entrée sur rue au 154 rue du Général De Gaulle (25 K€),
- participation financière aux travaux de sécurisation des cellules non commerciales de la Galerie Europe, propriétés de la Ville, correspondant à 10/12èmes du montant des travaux (74 K€). Le montant de la participation financière pour les travaux de sécurisation des cellules commerciales est quant à lui inscrit au budget annexe « patrimoine locatif » (cf. en infra – Partie 2 du présent rapport).

## Travaux du Programme de Maintenance : 1,63 M€

Les principales opérations 2021 de maintenance et de rénovation du patrimoine bâti et non bâti de la Ville concernent :

- mise aux normes d'accessibilité de bâtiments publics (Ad'Ap) : salle Boum, locaux occupés par Mons secourisme, centre médico-scolaire Vauban et salle de sport De Lattre pour un montant total de 119 K€,
- travaux de rénovation et réparation dans les salles municipales (15 K€), les écoles (155 K€), les restaurants scolaires (10 K€), la salle Allende (10 K€), les salles de sports (37 K€) et la piscine (37 K€),
- rénovation du logement de fonction Perrault (45 K€), de la toiture de la Maison des associations Pierre de Saintignon (60 K€), des sols de la salle des sports Montaigne (50 K€) et de la terrasse du centre Camille Guérin (12 K€),
- travaux de démolition et de désamiantage de la chaudière de l'école Guynemer (9 K€),
- travaux d'aménagement/verdissement du carré militaire au cimetière (10 K€),
- renouvellement des serveurs informatiques de l'Hôtel de Ville (118 K€), développement de l'espace Famille-Premium citoyen pour la dématérialisation des démarches en matière d'enfance et petite-enfance (43 K€), développement des systèmes d'alarmes et de télésurveillance des bâtiments communaux (75 K€),
- acquisition et renouvellement de caméras pour le réseau de vidéoprotection (28 K€) et de matériels divers pour la police municipale (15 K€),
- équipement de mobiliers spécifiques (tables surélevées et chaises) des restaurants Lamartine et De Gaulle, de mini-cafétéria au restaurant Jean Zay, et divers matériels pour les restaurants scolaires (tables de tri, chariots, matériel de cuisine...) pour un montant total de 33 K€,
- acquisition de logiciels, matériel son et audio et renouvellement d'instruments pour l'école de musique (15 K€),
- acquisition de véhicules pour les services de la police municipale (39 K€), de la restauration scolaire (36 K€), de la propreté urbaine (50 K€) et des espaces verts (58 K€),
- rénovation de l'éclairage public (75 K€) et de la voirie communale (20 K€),
- plantations sur la commune (30 K€), aménagement d'un arboretum au Fort (10 K€) pose de grilles aux pieds d'arbres de la promenade des Jasmins (23 K€), et création de fosses pour la végétalisation des façades (9 K€).

## Acquisitions foncières : 734 K€

Une enveloppe de 734 K€ est inscrite au budget pour l'acquisition :

- du terrain nécessaire à la construction d'un dojo (60 K€),
- d'une parcelle appartenant à la MEL située devant la résidence Van Der Meersch (100 K€),
- d'une parcelle de « l'Ilot Pasteur » (90 K€),
- de garages rue Lacordaire (84 K€),
- de maisons rue Jean Jaurès (400 K€).

Il convient enfin d'ajouter aux inscriptions budgétaires de l'exercice 2021 les reports 2020 dont le niveau est élevé compte tenu de la crise sanitaire et des redémarrages de chantiers au 2<sup>ème</sup> semestre/fin d'année 2020. Ils intègrent également le solde d'opérations réalisées sur exercices antérieur. Le montant total de ces « restes à réaliser » s'élèvent à **1 278 348,22 €** et concernent principalement les travaux de :

- rénovation de l'école Montaigne (18 K€) ;
- aménagement de la nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe (124 K€) ;
- reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard (113 K€) ;
- mise en technique discrète de l'éclairage public rue du Général De Gaulle (111 K€) ;
- aménagement de la Place Vauban (412 K€) ;
- aménagement des espaces publics aux abords de l'immeuble Le Galion (283 K€) ;
- extension du système de vidéoprotection (20 K€).

et le solde des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de construction de la salle de spectacles Allende (152 K€).

## B. LES RECETTES

Les recettes réelles d'investissement (hors Dotation Politique de la Ville imputée en section de fonctionnement) s'établissent à **2,36 M€** au BP 2021.

Elles concernent des co-financements pour des opérations d'investissement réalisées par la Ville (1,89 M€) et les produits correspondant aux cessions foncières et mobilières prévues en 2021 (475 K€).

### Subventions pour des opérations finalisées :

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du fonds de concours de la MEL pour la rénovation de l'école Montaigne (soldes de 198 K€),
- CAF pour l'aménagement du Centre Social Imagine (50 K€),
- ANRU2 et CAF pour la création d'une nouvelle crèche municipale dans la galerie Europe (soldes de 263 K€),
- MEL pour l'effacement des réseaux d'éclairage public rue du Général De Gaulle (12 K€).

### Subventions pour des opérations en cours ou dont le démarrage est prévu en 2021 :

- DSIL pour les travaux de rénovation thermique de l'Hôtel de Ville (acompte de 200 K€) et pour la rénovation de l'école et la construction d'un restaurant scolaire La Paix (acompte de 234 K€),
- Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard et l'homologation des buts (56 K€),
- MEL pour l'effacement des réseaux d'éclairage public rue Jean Jaurès (66 K€),
- Région pour l'aménagement de la promenade des jasmins (8 K€) et pour les opérations menées au titre du Fonds de Travaux Urbains (3 K€).

### Autres recettes d'investissement :

- annuité de remboursement de créance pour la cession du réseau câblé (59 K€),
- reversement par la MEL de la redevance R2 pour les travaux de rénovation de l'éclairage public (18 K€) et reversement de la taxe d'aménagement (12 K€),
- récupération du FCTVA 2021 relatif aux dépenses d'investissement éligibles à ce fonds au titre de l'année 2020 (650 K€).

### Cessions prévues en 2021 :

- cession du foncier correspondant à l'ancienne résidence universitaire Van Der Meersch et ses abords, divisé en deux parties :
  - ✓ au Nord cession de la parcelle à Vilogia pour la réalisation de 43 logements locatifs sociaux (200 K€),
  - ✓ au Sud cession de la parcelle à Mon Abri pour la réalisation de 37 logements en accession sociale à la propriété (270 K€),
- cession d'un terrain « C2 Nord » situé à l'angle de l'avenue Marc Sangnier et de la rue du Périgord devant être cédé à 3F – Notre Logis au titre des contreparties

Foncière Logement convenues dans le cadre de la convention de rénovation urbaine signée en 2009, pour la réalisation d'un projet de 44 logements en accession sociale à la propriété (1 € symbolique),

- cession d'une bande de terrain à la MEL, située le long du stade Felix Peltier, en régularisation suite à la réalisation de travaux de voirie (1 € symbolique),
- Cession d'un véhicule municipal Maxity (4,5 K€).

## C. BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le bilan des opérations réelles d'investissement inscrites au titre de l'exercice 2021, hors reprise des résultats 2020 à affecter, peut être résumé de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Investissements</b>	<b>10 405 311,22</b>	<b>1 684 125,00</b>
<i>Dont programme de rénovation urbaine</i>	872 150,00	263 299,00
<i>Dont programme d'équipement</i>	5 891 239,00	935 156,00
<i>Dont programme de maintenance</i>	1 629 273,00	11 168,00
<i>Dont acquisitions/cessions foncières</i>	734 301,00	474 502,00
<i>Dont restes à réaliser 2020</i>	1 278 348,22	
<b>Recettes non affectées (FCTVA, TLE, TA...)</b>		<b>679 800,00</b>
<b>Total des opérations d'investissement</b>	<b>10 405 311,22</b>	<b>2 363 925,00</b>
<b>Besoin (-) de financement 2021</b>		<b>-8 041 386,22</b>

Le besoin de financement des opérations d'investissement au titre de l'exercice 2021, y compris les restes à réaliser 2020, s'élève ainsi à **8,04 M€** (hors DPV inscrite en section de fonctionnement).

## III. BILAN GLOBAL

La constatation de la concordance entre le compte de gestion et le Compte Administratif 2020 permet, à la date de présentation du BP 2021, l'intégration des résultats définitifs de l'exercice 2020. Les résultats 2020 affectés au BP 2021 s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : + 7 595 986,76 €
- Section d'investissement :
  - - 1 034 602,11 € (déficit d'investissement 2020),
  - + 2 312 950,33 € (excédent de fonctionnement capitalisé, affecté en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement de 1 034 602,11 € et les restes à réaliser 2020 à hauteur de 1 278 348,22 €).

Certaines opérations d'ordre doivent par ailleurs être inscrites au BP 2021 afin de permettre comptablement :

- la couverture des amortissements des immobilisations (532 956,23 €),
- l'apurement d'études réalisées sur exercices antérieurs et suivies de travaux (16 977,34 €),
- l'apurement des avances forfaitaires réalisées en 2020 pour les travaux d'aménagement de la Place Vauban (180 367,45 €) et de rénovation thermique de l'Hôtel de Ville (26 880 €),
- l'apurement de la consignation réalisée en 2020 dans le cadre de la préemption et acquisition de la maison située au 198 rue Jean Jaurès (180 000) €.

Avec intégration des résultats de l'exercice précédent et des opérations d'ordre à inscrire au BP 2021, le **besoin d'équilibre de la section d'investissement** peut être résumé dans le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Opérations réelles d'investissement (y compris RAR 2020)</b>	<b>10 405 311,22 €</b>	<b>2 363 925,00 €</b>
<b>Besoin (-) de financement 2021</b>		<b>-8 041 386,22 €</b>
Déficit d'investissement 2020	1 034 602,11 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé 2020 (déficit + RAR 2020)		2 312 950,33 €
<b>Sous total opérations réelles BP 2021</b>		<b>-6 763 038,00 €</b>
Amortissements		532 956,23 €
Apurement avances forfaitaires	207 247,45 €	207 247,45 €
Apurement frais études suivies de travaux	16 977,34 €	16 977,34 €
<b>Opérations d'ordre d'investissement</b>	<b>224 224,79 €</b>	<b>757 181,02 €</b>
<b>Sous total opérations d'ordre BP 2021</b>		<b>532 956,23 €</b>
<b>Besoin d'équilibre section d'investissement BP 2021</b>		<b>-6 230 081,77 €</b>

Le virement de la section de fonctionnement afin d'équilibrer la section d'investissement du BP 2021 s'élève donc à **6 230 081,77 €**.



En conséquence, la **section de fonctionnement du budget primitif peut à nouveau être votée en suréquilibre** :

<b>Opérations réelles de fonctionnement</b>	<b>22 346 871,00 €</b>	<b>26 406 626,00 €</b>
<b>Capacité (+) de financement 2021</b>		<b>4 059 755,00 €</b>
Excédent de fonctionnement 2020		7 595 986,76 €
<b>Sous total opérations réelles BP 2021</b>		<b>11 655 741,76 €</b>

Amortissements	532 956,23 €	
Virement à la section d'investissement	6 230 081,77 €	
<b>Opérations d'ordre de fonctionnement 2020</b>	<b>6 763 038,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Sous total opérations d'ordre BP 2021</b>		<b>-6 763 038,00 €</b>

<b>Suréquilibre section de fonctionnement BP 2021</b>		<b>4 892 703,76 €</b>
---	--	-----------------------

ce qui se traduirait théoriquement au terme de l'exercice 2021 par une réduction de près de la moitié de notre fonds de réserve.

# PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE

---

Le budget annexe comprend les dépenses et recettes correspondant à la gestion du patrimoine locatif de la Ville : garages, restaurant du Fort, cellules commerciales de la Galerie Europe, de la place Vauban, de la rue de Verdun et de l'immeuble situé au 134 rue du Général De Gaulle (ex-CIC).

L'année 2021 est marquée par la finalisation d'opérations d'investissement importantes que la Ville a engagées ou co-finance pour l'aménagement et la sécurisation de son patrimoine locatif, mais aussi par les incertitudes des impacts de l'épidémie de Covid-19 qui continuent de peser sur les commerçants et les professionnels occupant des locaux appartenant à la Ville.

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses et recettes de fonctionnement prévues au budget 2021 s'équilibre à hauteur de **383 152,84 €**.

### A. LES DEPENSES

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement 2021 s'établit à **159 177,73 €**, soit à un niveau équivalent au BP 2020.

Compte tenu du réalisé 2020, ces crédits inscrits au BP permettront la prise en charge des dépenses supplémentaires 2021 prévues pour les charges de copropriété et taxes foncières liées aux quatre acquisitions de garages réalisées en 2020 rue Lacordaire.

Par ailleurs, il convient d'inscrire en opérations d'ordre :

- 28 905 € pour la dotation aux amortissements 2021. Ces amortissements concernent des travaux réalisés sur les exercices antérieurs dans les cellules commerciales louées désormais à un coiffeur-barbier et à un cabinet de courtage en assurances, les travaux de sécurisation incendie des cellules commerciales de la Galerie Europe ainsi que les travaux d'aménagement en surfaces commerciales de l'immeuble situé au 134 rue du Général De Gaulle ;
- 195 070,11 € pour le virement nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement compte tenu des dépenses prévues en 2021 pour des travaux d'aménagement et de sécurisation de surfaces commerciales (cf. en infra – Section d'investissement).

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	BP 2020 (€)	BP 2021 (€)	Evol. BP21/BP20 (%)
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	5 000,00	5 000,00	
6063	FOURNITURE D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	1 500,00	1 000,00	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE CO PROPRIETE	96 000,00	96 000,00	
61521	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLICS	10 000,00	10 000,00	
6156	MAINTENANCE	5 000,00	5 000,00	
63512	TAXES FONCIERES	40 000,00	40 000,00	
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>157 500,00</b>	<b>157 000,00</b>	<b>-0,32%</b>
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00		
6542	CREANCES ETEINTES	200,00	200,00	
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	250,00	250,00	
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>450,00</b>	<b>450,00</b>	<b>0,00%</b>
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	250,00	250,00	
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>250,00</b>	<b>250,00</b>	<b>0,00%</b>
673	TITRES ANNULES	688,91	1 477,73	
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>688,91</b>	<b>1 477,73</b>	<b>114,50%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>158 888,91</b>	<b>159 177,73</b>	<b>0,18%</b>
<b>042</b>	<b>Transferts entre sections (amortissements)</b>	<b>17 556,00</b>	<b>28 905,00</b>	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>88 864,24</b>	<b>195 070,11</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>265 309,15</b>	<b>383 152,84</b>	

## B. LES RECETTES

Le montant des recettes réelles de fonctionnement 2021, hors subvention d'équilibre du budget principal, s'établit à **157 350 €**, soit une augmentation de 22 % par rapport au BP 2020 et de 16,92 % par rapport au réalisé 2020.

Les prévisions 2021 intègrent en effet le montant des loyers prévisionnels des nouvelles surfaces commerciales aménagées dans l'immeuble situé au 134 rue du Général De Gaulle et des nouveaux garages acquis rue Lacordaire.

Les prévisions intègrent également d'éventuelles nouvelles exonérations de loyers et charges pour les périodes de fermeture imposée aux commerçants dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, particulièrement le restaurant du Fort, seul locataire encore concerné au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 par une fermeture administrative. Le montant de ces exonérations reste néanmoins incertain, lié aux effets de la crise dont on ignore la durée, et soumis à l'approbation des membres du conseil municipal.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	BP 2020 (€)	BP 2021 (€)	Evol. BP21/BP20 (%)
7083	LOCATIONS DIVERSES	120 000,00	151 150,00	25,96%
<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES ET PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>120 000,00</b>	<b>151 150,00</b>	<b>25,96%</b>
74	SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	72 000,00	102 000,00	41,67%
<b>74</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>72 000,00</b>	<b>102 000,00</b>	<b>41,67%</b>
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	8 000,00	6 200,00	-22,50%
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>8 000,00</b>	<b>6 200,00</b>	<b>-22,50%</b>
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	1 000,00	0,00	-100,00%
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,00%</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>201 000,00</b>	<b>259 350,00</b>	<b>29,03%</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	64 309,15	123 802,84	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>265 309,15</b>	<b>383 152,84</b>	

Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses et recettes de gestion 2021 et du virement de crédits nécessaire à la section d'investissement pour les besoins liés à la finalisation des travaux d'aménagement de l'immeuble situé au 134 rue du général de Gaulle et des travaux de sécurisation incendie des cellules commerciales de la Galerie Europe, la subvention d'exploitation du budget principal afin d'équilibrer les opérations de l'année 2021 est inscrite à hauteur de 102 K€ (+32 K€ par rapport à 2020).

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses et recettes d'investissement s'équilibre à hauteur de **395 876,86 €**.

### A. LES DEPENSES

Le programme d'équipement prévu en 2021 sur le budget annexe demeure élevé compte tenu de la finalisation de deux opérations conséquentes :

- l'aménagement de l'immeuble situé au 134 rue du Général De Gaulle en surfaces commerciales destinées à être louées dès le 1<sup>er</sup> semestre 2021 (73 K€ auxquels s'ajoute le montant des restes à réaliser 2020 pour 206 K€) ;
- la participation financière aux travaux de sécurisation incendie des cellules commerciales de la Galerie Europe correspondant à 10/12èmes du montant total des travaux (91 K€). Le montant de la participation financière pour les travaux de sécurisation des cellules non commerciales est quant à lui inscrit au budget principal de la Ville (cf. en supra – Partie 1 du présent rapport).

Le montant des restes à réaliser 2020 qu'il convient d'intégrer au vote du BP 2021 est élevé. Il s'élève à 209 256,86 € et correspond aux travaux d'aménagement de l'immeuble du 134 rue du Général De Gaulle en cours en fin d'exercice 2020 (206 K€) et au solde des travaux de rénovation d'une cellule commerciale de la Galerie Europe (4 K€).

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Intitulé	BP 2020 (€)	BP 2021 (€)
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	273 600,00	164 620,00
2184	MOBILIER	10 000,00	15 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00	2 000,00
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>288 600,00</b>	<b>181 620,00</b>
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS PERCUS	5 000,00	5 000,00
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>293 600,00</b>	<b>186 620,00</b>
<b>RESTES A REALISER N-1</b>		<b>3 952,18</b>	<b>209 256,86</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>297 552,18</b>	<b>395 876,86</b>

## B. LES RECETTES

Les recettes d'investissement concernent :

- le solde du fonds de concours « commerce » versé par la MEL pour les travaux d'aménagement de surfaces commerciales dans l'immeuble situé au 134 rue du Général De Gaulle (15 K€),
- les cautionnements perçus au titre des locations (5 K€),
- la reprise de l'excédent d'investissement cumulé 2020 (151 901,75 €),
- les dotations aux amortissements, opérations d'ordre (28 905 €).

L'excédent cumulé des exercices antérieurs ne permet de financer qu'une partie des dépenses d'équipement prévues en 2021 sur le budget annexe. Le virement de la section de fonctionnement afin d'équilibrer la section d'investissement du BP annexe 2021 s'élève donc à 195 070,11 €.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Intitulé	BP 2020 (€)	BP 2021 (€)
1315	GROUPEMENT DE COLLECTIVITES	0,00	15 000,00
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS PERCUS	5 000,00	5 000,00
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>001</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>186 131,94</b>	<b>151 901,75</b>
<b>040</b>	<b>Transferts entre sections (amortissements)</b>	<b>17 556,00</b>	<b>28 905,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>88 864,24</b>	<b>195 070,11</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>297 552,18</b>	<b>395 876,86</b>